



**SAUVONS
L'EAU!**

Projet de 11^{ème} programme

Commission géographique

Octobre – Novembre 2017

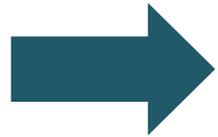
Ordre du jour

- **Matin (10h-12h30) : présentation du projet de 11^{ème} programme et débat ouvert**
 - Introduction
 - Les éléments de cadrage du 11^{ème} programme
 - L'évolution envisagée des redevances
 - Les priorités d'interventions pour 2019-2024 : propositions
 - Introduction des ateliers participatifs de l'après-midi : objectifs et règles du jeu

- **Déjeuner-buffet : 12h30-14h**

- **Après-midi (14h-16h) : stands thématiques participatifs**

Sommaire



Présentation du projet de 11^{ème} programme

Les éléments de cadrage

Introduction des ateliers participatifs de l'après-midi : objectifs et règles du jeu

Un contexte financier très contraint

Une combinaison de facteurs endogènes et exogènes au programme de l'agence de l'eau RMC qui contraignent fortement la capacité d'intervention du 11^{ème} programme

Facteurs endogènes: la dynamique du 10^{ème} programme

DAVANTAGE DE PAIEMENTS au 11^{ème} Programme qu'au 10^{ème} Programme
AU TITRE DES ENGAGEMENTS PRIS AU PROGRAMME PRÉCÉDENT



SUPPRESSION du prélèvement de l'État...



...Mais AUGMENTATION de la contribution aux opérateurs « eau et biodiversité »

(Agence Française pour la Biodiversité, Parcs Nationaux, Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage)... qui passe sous le plafond de redevance

UNE ÉROSION DES RETOURS D'AVANCES



PLAFOND ANNUEL national CONTRAIGNANT des redevances



PERTE de la maîtrise des redevances

+ DE DÉPENSES OBLIGATOIRES



- DE RECETTES



Capacité d'intervention du 11^{ème} programme réduite
Avec une pression plus forte sur les 1^{ère} années

Facteurs exogènes: projet de loi de finances 2018

Un contexte financier très contraint

- Dans ce contexte, il est nécessaire de **se redonner des marges de manœuvre en 2019 et 2020** en réduisant les dépenses obligatoires à couvrir au titre du 10^{ème} programme
 - Réduction des engagements (aides et primes) sur le budget 2018, proposée au conseil d'administration de l'Agence de l'eau le 25 octobre
- Cela aboutit à une **capacité d'intervention du 11^{ème} programme en baisse de 23% par rapport au 10^{ème} programme voté, à 2,3 Milliards €**
(- 700 M€ de capacité d'interventions sur 6 ans)

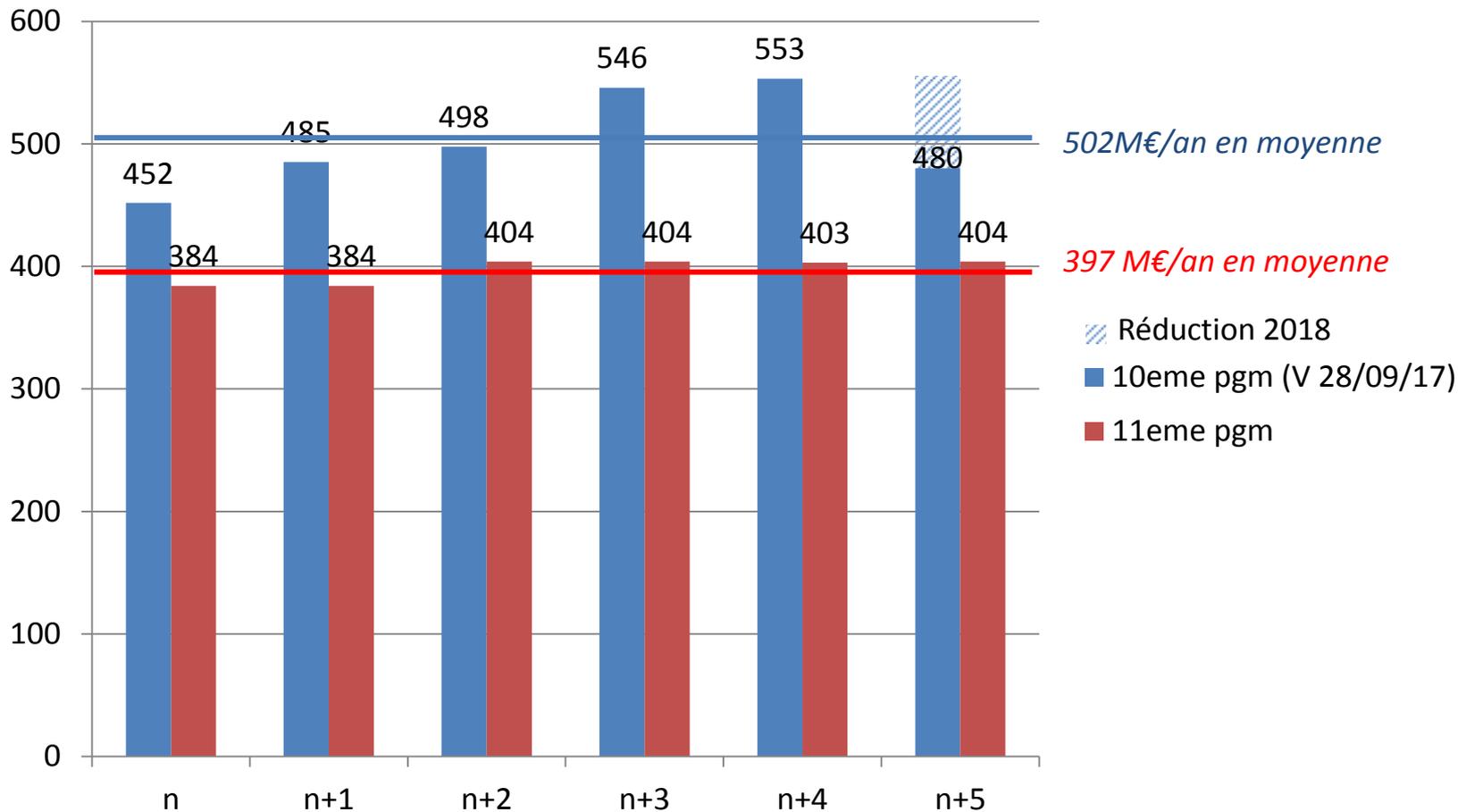


**Construction d'un projet de 11^{ème} programme
avec des **priorités fortes à définir****

Un contexte financier très contraint

Evolution prévisionnelle comparée du 10^{ème} et du 11^{ème} programme

Autorisations de programme sur les interventions (subventions et primes épuratoires)



Les enjeux du 11^{ème} programme

Axes stratégiques retenus par le Conseil d'administration,
confortés par les priorités du Ministre

- **L'adaptation au changement climatique**
 - **Amplifier les efforts pour économiser l'eau, réaliser des retenues ou des transferts pour réduire les prélèvements dans les ressources déficitaires**
Viser l'atteinte de l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau
 - **Rendre les milieux naturels aquatiques plus résilients (restauration physique) et redonner aux zones humides leur fonctionnalité**
Accompagner les actions prévues par les SDAGE et les programmes de mesures, avec une approche par bassin versant dans le cadre de la GEMAPI
 - **Accompagner l'innovation vers la ville du futur** : eau dans l'économie circulaire, eau et nature en ville

- **La biodiversité**, en particulier la préservation des **services rendus par les écosystèmes**
 - **Accompagner les actions pour l'atteinte du bon état des milieux aquatiques** prévues par les SDAGE et les PDM
 - **En sus, contribuer à la reconquête de la biodiversité et aux actions relatives aux milieux marins** de manière progressive

Les enjeux du 11^{ème} programme

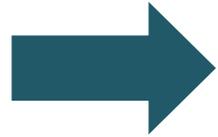
- **La santé-environnement**
 - **La reconquête de la qualité des eaux brutes des captages prioritaires**, dans une approche préventive plutôt que curative
 - **La réduction des pollutions liées à l'assainissement** (stations et réseaux) **et la réduction des substances dangereuses** pour répondre aux enjeux des milieux

- **La solidarité territoriale pour accompagner les collectivités qui en ont le plus besoin**
 - Promouvoir et favoriser la **gestion durable des services publics d'eau et d'assainissement** dans le cadre de la restructuration des compétences des collectivités fixée par la loi NOTRe
 - Poursuivre un dispositif de **rattrapage structurel** pour l'eau et l'assainissement en faveur de certains territoires ruraux

Les principes directeurs du 11^{ème} programme

- Favoriser les politiques **altruistes**
- Soutenir les **investissements** pérennes, qui agissent directement sur le milieu, plutôt que les aides au fonctionnement
- Rechercher un **équilibre** entre les usagers et entre les territoires
- Viser la **simplification** des dispositifs de soutien dans un contexte de forte réduction des moyens de l'Agence de l'eau et de ses effectifs

Sommaire



Présentation du projet de 11^{ème} programme L'évolution envisagée des redevances

- Introduction des ateliers participatifs de l'après-midi : objectifs et règles du jeu

Les grands principes des redevances

A QUOI SERVENT LES REDEVANCES DE L'EAU ?

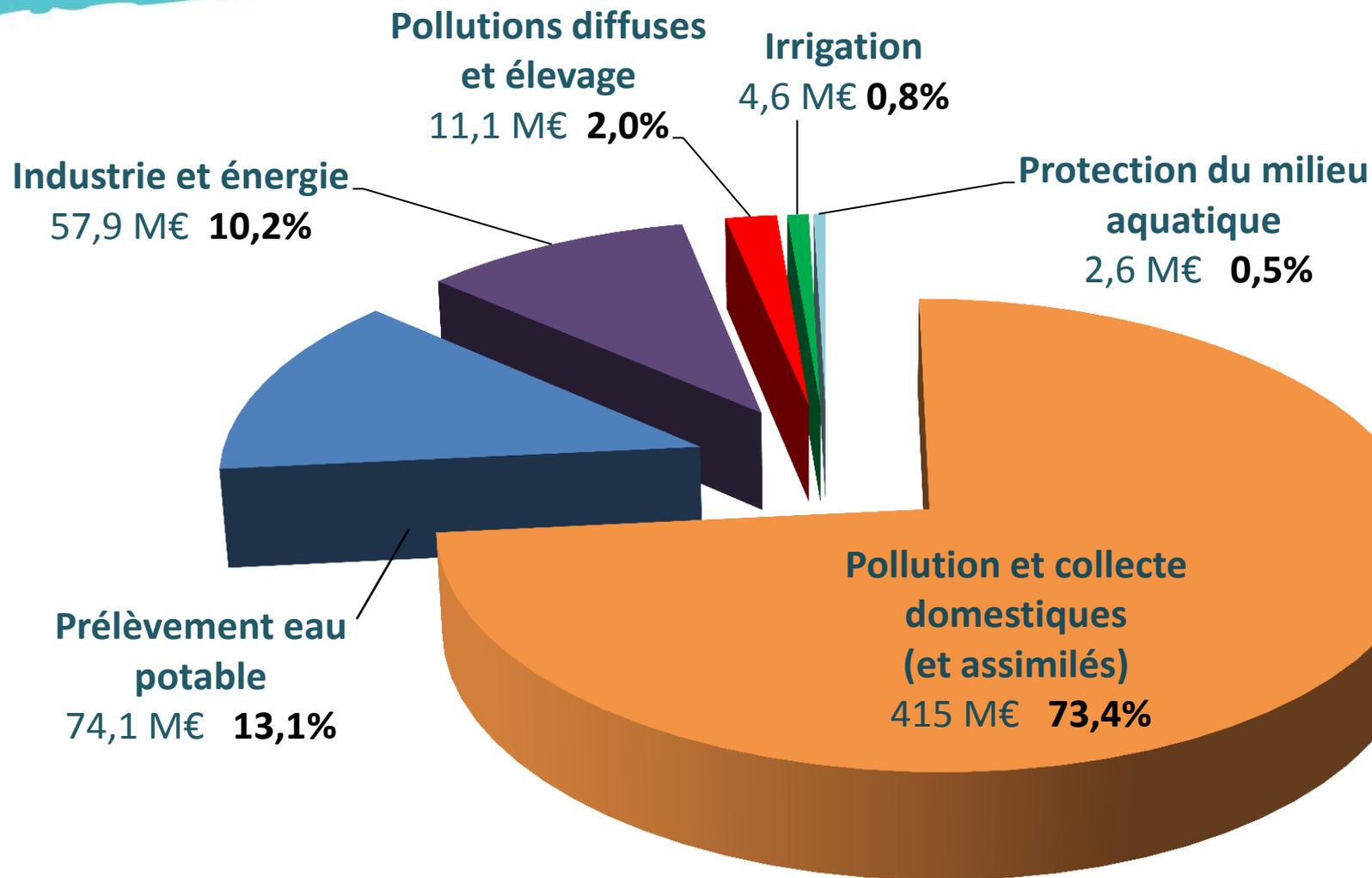
- **Inciter** les usagers
- Constituer **une ressource financière**
- Source de **données de pression**

SUR QUELS PRINCIPES REPOSENT-ELLES ?

- Sur le principe **pollueur-payeur**
ou
préleveur-payeur
- Sur l'équité entre contribuables (**justice fiscale**)
- Sur l'équilibre entre les ressources et les dépenses

11 000
Contribuables
mais tous les
consommateurs
concernés

Origine des redevances



→ 565 M€ en 2017

Quelles ressources pour le 11^{ème} programme ?

National	Annuel	Programme
Plafond mordant	2 105	12 630
dont contributions (AFB, Parcs, ONCFS)	297	1 782

RMC (clé 0,2384)	Annuel	Programme
Plafond de redevances	499	2 994
dont contributions	70	420
Ressources nettes	429	2 574

Simulation des redevances perçues au 11^{ème} programme sans évolution des taux : 3 166 M€

→ Possibilité de baisser les taux au cours du 11^{ème} programme en préservant le fonds de roulement en début de programme

Proposition d'évolution des taux

Pistes envisagées

- Inciter au changement de comportements dans le cadre du changement climatique
- Lutter contre les pollutions les plus toxiques
- Baisser globalement la pression fiscale
- Trouver des ressources financières plus spécifiques à la biodiversité

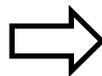
Adaptation au changement climatique

Objectif : ne pas induire une hausse de redevances lors d'un changement vers une irrigation plus économe en eau

10^e programme :

Irrigant = gravitaire

$$10\ 000 \text{ m}^3/\text{ha} \times 1,12 \text{ €/}10^3\text{m}^3 = 11,2 \text{ €/ha}$$



passage au non gravitaire

$$4\ 000 \text{ m}^3/\text{ha} \times 5 \text{ €/}10^3\text{m}^3 = 20 \text{ €/ha}$$



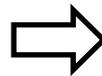
Montant de redevance doublé



11^e programme :

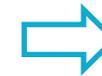
Irrigant = gravitaire

$$10\ 000 \text{ m}^3/\text{ha} \times 1,6 \text{ €/}10^3\text{m}^3 = 16 \text{ €/ha}$$



passage au non gravitaire

$$4\ 000 \text{ m}^3/\text{ha} \times 4 \text{ €/}10^3\text{m}^3 = 16 \text{ €/ha}$$



Montant de redevance identique

Lutter contre les pollutions les plus toxiques

Pollutions industrielles :

- **Augmentation des taux des pollutions toxiques**
 - Augmentation du taux des Substances Dangereuses pour l'Environnement (SDE) : passer de 5 à 6 €/kg
 - Augmentation du taux Toxicité Aigüe des rejets loin dans la mer : passer de 3 à 4 €/kéquitox (plafond)
- **Simplification du dispositif pour les pollutions classiques et baisse des taux**
 - Suppression du zonage pour les pollutions DBO5; DCO; Nr et P

Baisser la pression fiscale

- Baisser de 0,29 à 0,27 €/m³ le taux pollution domestique
- Baisser de 0,155 à 0,14 €/m³ le taux de collecte (domestique et non domestique)

Effet financier global :

→ Baisse d'environ 100 M€ sur le 11^e programme

De nouvelles ressources pour la biodiversité ?

▪ Effets de la loi de reconquête de la biodiversité

L'Article L213-10 du CE prévoit le principe de la collecte d'une redevance biodiversité.

Mais il manque encore un article de loi qui définisse :

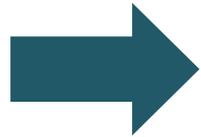
- l'objet
- les redevables
- les taux affectés
- les conditions de recouvrement

▪ Piste envisagée

→ **Taxe sur l'artificialisation des sols**



Sommaire



Présentation du projet de 11^{ème} programme

Les priorités d'interventions pour 2019-2024

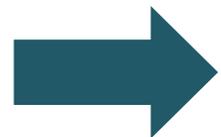
- Introduction des ateliers participatifs de l'après-midi : objectifs et règles du jeu

Les principes directeurs du 11^{ème} programme

- Favoriser les politiques **altruistes**
- Soutenir les **investissements** pérennes, qui agissent directement sur le milieu plutôt que les aides au fonctionnement
- Rechercher un **équilibre** entre les usagers et entre les territoires
- Viser la **simplification** des dispositifs de soutien dans un contexte de forte réduction des moyens de l'Agence de l'eau et de ses effectifs

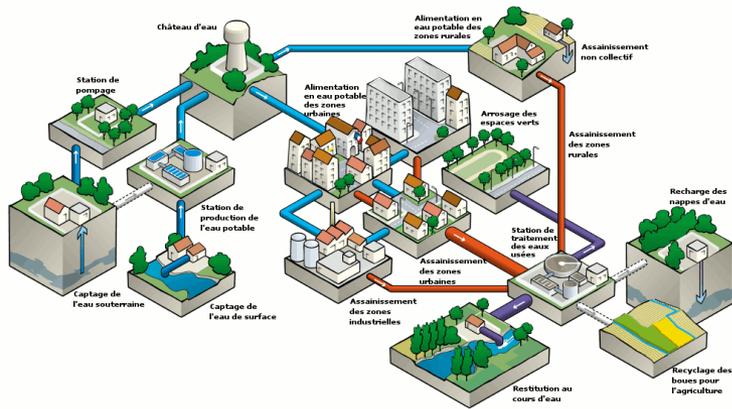
Les 5 axes stratégiques proposés

1. **Contribuer à la mise en œuvre des SDAGE et de leurs programmes de mesures** (captages prioritaires, substances dangereuses, pollutions liées à l'assainissement ayant des enjeux « milieux », gestion quantitative, restauration morphologique et zones humides dans une approche par bassin versant et dans le cadre GEMAPI)
2. **Promouvoir et favoriser la gestion durable des services publics d'eau et d'assainissement** (patrimoine et performances) à l'échelle de gestion fixée par la loi NOTRe
3. **Poursuivre un dispositif de rattrapage structurel** (assainissement et eau potable) au titre de la solidarité des territoires
4. **Accompagner l'adaptation des territoires face aux enjeux montants** adaptation au changement climatique, eau dans l'économie circulaire, eau et nature en ville
5. **Contribuer à la reconquête de la biodiversité**, en sus des actions relatives à la morphologie et aux zones humides déjà soutenues au 10^{ème} programme, **et aux actions relatives aux milieux marins**, de manière progressive



**Accompagner la mutation
des services d'eau potable
et d'assainissement**

Gestion durable des services



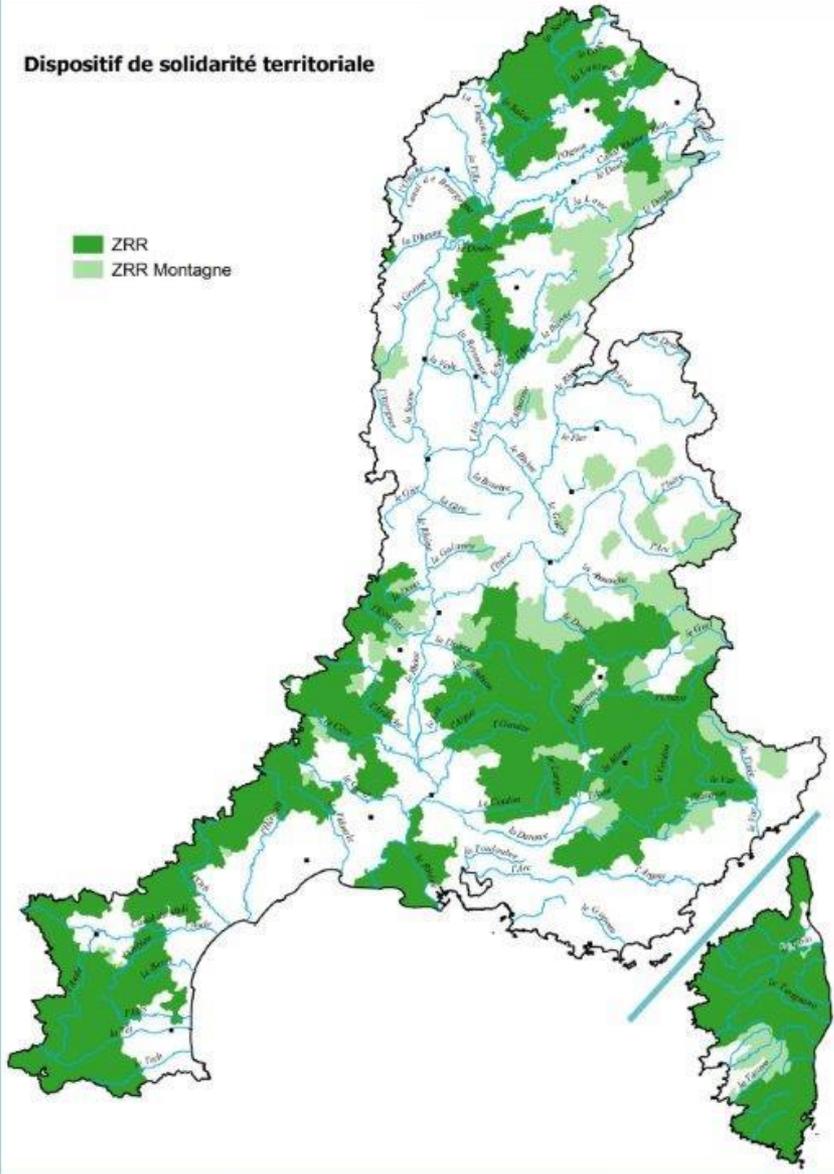
- **Accompagner les services d'eau et d'assainissement dans la mise en œuvre de la loi NOTRe (passage de 10 000 à 800 services d'ici 2020)**
- **Maintenir un dispositif d'accompagnement d'une gestion pérenne des services d'eau et d'assainissement**
- **Au titre de la bonne exploitation des stations, maintenir un système de prime de performance épuratoire incitatif, avec toutefois une enveloppe globale réduite de moitié (600 M€ au 10^{ème} programme, hypothèse de 300 M€ au 11^{ème})**

Adapter la solidarité urbain rural à la nouvelle organisation des territoires en s'appuyant sur les zones de revitalisation rurale (ZRR)

sur les zones de revitalisation rurale (ZRR)

Dispositif de solidarité territoriale

■ ZRR
■ ZRR Montagne



- Des territoires ciblés en fonction de leur densité et de leur revenu fiscal
- Un interlocuteur unique : **l'EPCI**
- Un taux d'aide **homogène et incitatif**
- Une politique forte de **rattrapage structurel** dans le cadre de contrats
- Principe d'**éligibilité large** (eau potable et assainissement)

Assainissement (stations + réseaux)

- Poursuivre le virage du 10^{ème} programme sur la **sélectivité de l'accompagnement sur les stations d'épuration : réserver l'aide aux stations pour les enjeux « milieux » des programmes de mesures et pour le rattrapage structurel (solidarité des territoires)**
- **Accompagner les collectivités sur la réduction des micropolluants dans les réseaux « opérations collectives industrie »**
- **Maintenir l'appui à la création d'installations publiques de traitement des boues (compostage, incinération...) prévues dans les schémas régionaux de gestion des déchets**
- **Inciter à l'amélioration du fonctionnement des réseaux d'assainissement notamment en temps de pluie (désimperméabilisation des sols, déconnexion des eaux pluviales, infiltration, réutilisation...)**



Assainissement (stations + réseaux)

- Renforcer l'action de l'agence sur **l'innovation des systèmes d'assainissement** (station d'épuration du futur, valorisation matière, eau et énergie, réutilisation de l'eau usée traitée, substances dangereuses...)



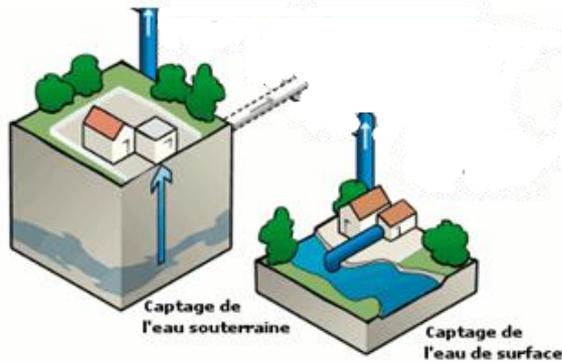
➔ Les renoncements par rapport au 10^{ème} programme :

- **L'assainissement non collectif**
- **Le financement de la mise en conformité ERU (équipement, performance) des STEP**



**→ Lutter contre les pollutions
agricoles
et industrielles**

Reconquérir la qualité des captages prioritaires



- **Reconquérir la qualité des eaux brutes des 269 captages prioritaires du bassin Rhône-Méditerranée, par l'action préventive**
 - **Protection réglementaire (servitudes, travaux)**
 - **Etudes, animation, acquisitions foncières**
 - **Mesures agricoles en aires d'alimentation des captages prioritaires (AAC) : matériel, MAEC, conversion bio, filières bas intrants, foncier**
- **Poursuivre les aides pour la préservation des ressources stratégiques**
- **De manière ciblée, hors aires d'alimentation de captage :**
 - **Accompagner la mise aux normes pour les zones vulnérables**
 - **Conserver une enveloppe complémentaire au titre d'Ecophyto2**
 - **Poursuivre l'accompagnement de l'expérimentation**

Reconquérir la qualité des captages prioritaires

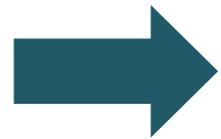


Les renoncements par rapport au 10^{ème} programme

- **Les aides à la potabilisation**
- **Hors captages prioritaires :**
 - **Les aides à la protection réglementaire (procédure, servitudes, travaux)**
 - **Les aides au zéro phyto en zone non agricole**
 - **Le soutien à la conversion à l'agriculture biologique**

Réduction des pollutions industrielles, en priorité les substances dangereuses

- Maintenir les **priorités sur la réduction des substances dangereuses** (sites isolés comme raccordés à un réseau public)
- Maintenir la **réduction significative des pollutions classiques pour les masses d'eau prioritaires des SDAGE**
- Maintenir un dispositif **d'opérations collectives** pour réduire les rejets dispersés de pollutions toxiques dans les réseaux urbains :
 - **Opérations « thématiques » par filière/branche** (à une échelle au moins régionale)
 - **Opérations « locales »**, nécessairement intégrées à une **contractualisation territoriale plus large**
- **Pour les sites IED**, maintenir une **capacité d'accompagnement en anticipation** de la parution des normes, y compris sur les paramètres classiques de pollution (DCO, DBO, MES ...)



**Equilibrer
ressource en eau et usages
dans un contexte de changement
climatique**

Améliorer le partage de la ressource en eau pour atteindre l'équilibre quantitatif

- Poursuivre l'appui aux **projets**
 - d'économies d'eau
 - et de substitution (transferts et retenues)

... en se limitant aux **secteurs déficitaires**

... en renforçant l'encadrement et le conditionnement par rapport aux **Plans de Gestion de la Ressource en Eau**

... en privilégiant les économies d'eau en **agriculture** par rapport à l'eau potable (taux réduit)

Un effort supplémentaire face au changement climatique

➔ **des aides dédiées**

Au-delà des aides classiques, **agir plus vite et plus fort sur différentes thématiques**

- Déconnexion eaux pluviales
 - Economies d'eau
 - Ecologie industrielle
 - Agriculture
 - Restauration des milieux
-
- **Via des appels à projets pour sélectionner les projets et maîtriser l'enveloppe...** en permettant une anticipation de délai suffisante aux porteurs de projet
 - **Réflexion sur le principe de conditionner la contractualisation à des projets compatibles avec l'adaptation au changement climatique**



 **Préserver et restaurer les milieux**



Restaurer les milieux aquatiques

- **Maintenir les priorités des programmes de mesures des SDAGE, dans une approche de gestion de l'eau par bassin versant**
- **et dans le cadre GEMAPI :**
 - Appui à la structuration GEMAPI
 - Restauration physique et continuité écologique des cours d'eau
 - Restauration des zones humides
- **Maintenir les capacités financières en animation, nécessaire à l'émergence des projets**
- **Question soulevée sur le maintien des aides à l'entretien des cours d'eau?**
- **Education à la préservation des milieux aquatiques :**
 - Financement direct possible des fonctions de tête de réseau régional ou bassin
 - Actions locales et de terrain : à intégrer dans contrat territorial avec collectivité



Elargir de manière mesurée le champ d'intervention sur la biodiversité au-delà des milieux aquatiques



- Soutenir la **restauration des corridors écologiques** en lien avec **les milieux aquatiques** = « **trame turquoise** » (études, travaux, animation...)
 - Dans le cadre des **priorités régionales** définies par les ARB
 - Via des **appels à projets**



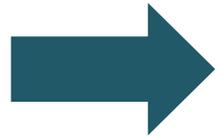


Restaurer les milieux marins

En complément et en cohérence avec les actions de lutte contre les pollutions sur le littoral (assainissement / temps de pluie, pollutions portuaires et industrielles, pollutions diffuses provenant des bassins versants)

- **Accompagner l'organisation des mouillages pour préserver les petits fonds côtiers** (plans d'organisation, aménagements écologiques...)
- **Accompagner la restauration des habitats**
... dans le cadre du plan d'actions pour le milieu marin (**PAMM**)
- **Soutenir les réseaux de surveillance « mer »** au titre de la directive cadre stratégie pour le milieu marin (**DCSMM**)

Sommaire



Présentation du projet de 11^{ème} programme

Calendrier de travail

Introduction des ateliers participatifs de l'après-midi : objectifs et règles du jeu

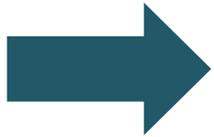
Calendrier de travail

- **Les prochaines étapes** suite aux commissions géographiques :
 - **Conseil d'administration du 13 décembre 2017** : retour d'ambiance sur les commissions géographiques, information sur le cadrage financier national définitif
 - **Commission programme, élargie au Conseil d'administration et aux Pdts et aux vice-Pdts du Comité de bassin, du 19 décembre 2017** : retour sur les commissions géographiques ; axes d'évolution du projet du 11^{ème} programme

- Poursuite du travail d'élaboration et de la concertation en 2018 :
 - **Juin 2018** : adoption de la délibération générale (énoncé du programme et taux de redevances)
 - **Automne 2018** : adoption des délibérations d'application

Sommaire

- Présentation du projet de 11^{ème} programme



Introduction des ateliers participatifs de l'après-midi

Objectifs et règles du jeu

Les ateliers participatifs



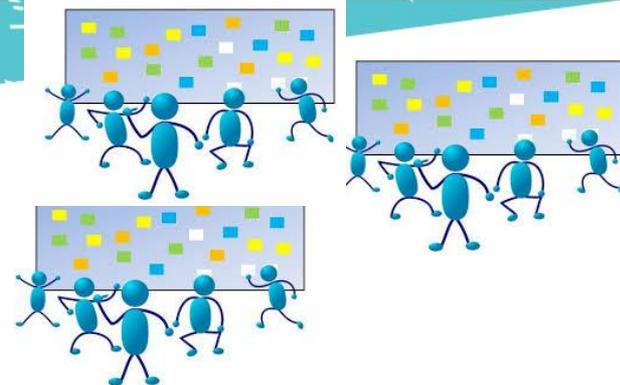
Objectif des ateliers participatifs de cet après-midi : *vous écouter*



- **Ecouter les priorités, les projets** de vos territoires par thématique
- **Evaluer le degré de convergence/divergence** entre les priorités proposées ce matin et celles de vos territoires

Pour cela :

- Une salle organisée en **libre circulation entre des stands** participatifs thématiques



Pour chaque stand thématique :

- **Un panneau présentant les orientations** du 11^{ème} programme sur la thématique
- **Un panneau vierge avec une question posée :** [pour cette thématique] « *sur votre territoire : quels sont vos priorités, vos projets ?* »
- Vous rédigez **1 à 2 post-it maximum par thématique**... il s'agit de **prioriser** !
- Les animateurs se chargent d'organiser les post-it sur les panneaux

Les ateliers participatifs

5 à 6 thématiques... 2 stands par thématique

Accompagner la mutation des services d'eau et d'assainissement

2 stands



Reconquérir la qualité des captages prioritaires

2 stands

Equilibrer ressource en eau et usages

2 stands



Réduire les pollutions industrielles

1 seul stand jumelé avec le stand captages

Restaurer les rivières et les zones humides dégradées

2 stands



Préserver et restaurer les écosystèmes marins

2 stands, uniquement dans le Sud

Les ateliers participatifs

Un fonctionnement identique sur chaque stand

- Vous écrivez vos priorités sur les post-it mis à votre disposition
- 1 priorité par post-it... 2 post-it maximum par participant et par thématique... il faut prioriser !
- Ce sont les animateurs qui organisent les post-it sur les panneaux
- Afin de tenir compte de la représentativité lors de la synthèse des post-it : **chaque participant note le nom de sa structure sur le post-it**
- **Pour la restitution des résultats, les réponses seront anonymisées**



Les ateliers participatifs

Prise en compte, restitution et diffusion des résultats

- **Le matériau recueilli** à l'occasion de ces ateliers participatifs **viendra alimenter les réflexions** sur la construction du 11^{ème} programme au sein des instances des bassins RM&C.
- **Les résultats seront restitués dans le rapport de la commission programme de décembre 2017**
- A partir de ce rapport, **une synthèse de 4 pages** sera rédigée, **envoyée par mail aux participants des commissions géographiques** et présentée aux comités de bassin
- **Cette synthèse et la version adoptée du 11^{ème} programme** seront **présentées début 2019** lors de réunions dédiées de lancement du programme